

IM-PASS SANITAIRE

Nous refusons toute sanction !

Cette loi est une nouvelle attaque contre le droit du travail.

Les nouvelles dérogations permettent à l'employeur la **possibilité de sanctions** (suspension du contrat de travail et de la rémunération par l'employeur) pour un motif qui devrait **relever du secret médical et de la compétence de la médecine du travail**.

L'hôpital va mal depuis des années, mais ne sombrons pas dans cette folie organisée par le gouvernement. Bien sûr, nous ne sommes pas dupes, le danger est réel. Nous le dénonçons depuis des années :

- **fermeture de lit, suppression de postes, industrialisation des soins, marchandisation de nos établissements;**
- **nos conditions de travail et de soins se dégradent et qui en pâti ??? Tout le Personnel de l'Hôpital et les Patients.**

Nous dénonçons la méthode et la stigmatisation des personnels hospitaliers.

- La Direction fait une confusion entre la validation d'un passe sanitaire par QR code et l'intrusion dans la vie privée des agents en exigeant d'eux des informations médicales !
- Les cadres vont exiger de connaître votre statut vaccinal.
- C'est illégal dans notre démocratie ! Votre employeur n'a pas tous les droits !
- Si la Direction veut savoir si le statut médical de ses agents est compatible avec leur fonction, elle doit **passer par la médecine du travail** qui produit, quant à elle, des aptitudes médicales !
- L'employeur ne peut, en aucun cas, se substituer à la médecine du travail.

Nous disons STOP, nous étions 1^{er} de corvées, même malades nous étions au travail, et aujourd'hui nous sommes les 1^{er} sanctionnés !!! C'EST INACCEPTABLE

Nous avons 2 revendications principales :

- **pas question d'accepter une obligation de se faire vacciner sous peine d'une mise à pied sans salaire.**
- **pas question non plus de laisser des patients aux portes de l'hôpital faute de passe sanitaire.** Cette manière d'agir est illégale et va à l'encontre de toute éthique de soins ! Le statut vaccinal reste du domaine du secret médical.

La CGT du CHU, vous accompagne et vous soutient dans le choix que vous aurez fait.

Pour protester contre ces dérives, la CGT appelle à la grève illimitée dès le lundi 09 août 2021. La CGT du CHU et le Centre Hospitalier Sainte Marie organisent une mobilisation pour: NOS DROITS ET POUR NOS LIBERTES, un préavis de grève a été déposé pour JEUDI 12 AOUT 2021.

Rassemblement à 10h rue Antoine MENAT, Maison du Peuple Clermont Fd.

GM/CMP: 51.864 / 51.865 CHU Estaing : 50.400
Hôpital L. Michel: 50.803 cgt@chuclermontferrand.fr